



RÉGIE INTERNE

Elle encadre l'ensemble du fonctionnement quotidien de notre garderie : elle précise les valeurs éducatives, les politiques d'admission, les règles de vie, les responsabilités du personnel, les services offerts ainsi que les modalités de communication avec les familles.

☎ 450.966.0611

📍 3095, boul. Mascouche
Mascouche, (Québec) J7K 3B7

✉ info@mapremiereacademie.ca

MPA

Régie Interne

Préambule

Bienvenue à Ma Première Académie. Nous avons mis à votre disposition ce document pour vous fournir des informations essentielles au bon fonctionnement de notre garderie, où vous avez inscrit votre enfant.

La mission principale de Ma Première Académie est d'offrir à votre enfant un mode de vie sain, en veillant à son bien-être et à son développement global et harmonieux. Cependant, cette tâche ne pourra être accomplie que si nous travaillons en étroite collaborations.

Vous êtes sans aucun doute la pierre angulaire de la personnalité de votre enfant. Vous resterez toujours sa principale référence et le premier responsable de son éducation. C'est le principe directeur de notre accompagnement auprès de votre famille. C'est pourquoi nous souhaitons devenir des partenaires dans l'éducation de votre enfant, en intervenant dans tous les aspects de sa vie et de son développement.

De plus, Ma Première Académie aura un impact significatif et positif sur le mode de vie de votre enfant. La présence de saines habitudes de vie au quotidien, à la garderie jouera un rôle crucial dans son développement. Pour faciliter cela, nous adoptons le programme éducatif "**Accueillir la petite enfance**". Notre approche éducative est centrée sur l'enfant et vise à favoriser son épanouissement. Pour ce faire, nous offrons un environnement sécuritaire qui encourage le développement de son plein potentiel affectif, moteur, social, moral et intellectuel.

Type d'intervention

Notre approche est de style démocratique, ce type d'intervention se veut un style positif où l'adulte priorise les besoins de chacun et est à l'écoute des tout-petits. Cette approche respecte le rythme, les intérêts et les goûts de chaque enfant. Chez Ma Première Académie nous privilégions le respect et la collaboration, en favorisant l'apprentissage par le jeu, l'expérimentation, l'observation, l'imitation et l'interaction avec les autres.

L'intervention démocratique se fait dans le respect et est empreinte d'encadrement et de stabilité. Cela fait en sorte que les enfants développent une confiance en eux qui les amène à devenir de plus en plus autonomes et qu'ils ont en tout temps des repères favorisant leur fonctionnement en vie de groupe. Dans ce style d'intervention, l'éducatrice n'utilise pas la méthode de la punition; elle utilise plutôt les erreurs comme des façons ainsi que des occasions de permettre aux enfants d'apprendre, de se développer. De plus, l'intervention démocratique accorde de l'attention aux comportements qui sont positifs de manière à les renforcer.

Pour faciliter l'application de cette approche au quotidien, notre personnel valorise les valeurs suivantes : **le respect de soi, des autres et de l'environnement, l'autonomie, l'affection, les liens significatifs, la collaboration entre les parents et le service de garde, l'entraide, l'écoute** ainsi que **la communication, la créativité et l'estime de soi**. Ces valeurs guident nos interventions éducatives avec les enfants fréquentant notre service de garde.

En adoptant une approche démocratique d'intervention, nous permettons aux enfants de créer un lien significatif avec nous. De plus, nous leur permettons de tisser des liens avec leurs pairs.

Par ailleurs, en laissant l'enfant faire ses propres choix, nous favorisons l'apprentissage actif chez ceux-ci. De plus, nos poupons et nos trotteurs apprennent à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres, puisque c'est dans le respect que nous intervenons avec eux.

Notre programme éducatif

Conformément au programme "Accueillir la petite enfance", notre vision pédagogique vise à encourager des habitudes de vie saines. Nous mettons cette mission au premier plan de notre programmation.

La consommation d'aliments sains et le développement de compétences motrices sont des éléments essentiels pour le développement global des enfants. Ainsi, notre programme **adopte les douze orientations proposées par Gazelle et Potiron**, en privilégiant des pratiques telles que le respect des choix d'allaitement des mères, un menu cyclique, des jeux actifs à intensité élevée et soutenue, et en évitant de prolonger des activités sédentaires.

En promouvant ces pratiques au quotidien, notre personnel éducateur accompagne et influence de manière positive le développement de chaque enfant, en favorisant leur santé et leur bien-être.

À partir de l'âge de 18 mois, les enfants auront accès à une salle de sport pour des jeux libres et des initiations à des activités sportives plus structurées. Cependant, l'objectif n'est pas la compétition, mais le plaisir et l'exploration.

Nos groupes d'âge de 3 à 5 ans bénéficieront d'initiations à différents sports tels que le judo, le hockey, le patinage, l'escalade, le soccer et la danse.

Il est important de souligner que, **pour les enfants de 2 à 5 ans**, la pratique et la répétition de divers jeux moteurs leur permettront de développer de nombreuses capacités physiques. Par exemple, l'escalade développe la coordination et la compréhension de la gravité, tandis que la danse stimule le sens du mouvement et l'équilibre.

Bouger : plusieurs bienfaits chez les tout-petits

- **Au niveau physique** : L'activité physique favorise le développement moteur des enfants (courir, grimper, sauter) et une meilleure condition physique (par exemple : santé du cœur et des os, force, souplesse). Elle est aussi liée à une saine gestion du poids.

- **Au niveau cognitif :** Bouger influence de façon positive le développement du langage et la capacité d'attention.
- **Au niveau psychosocial :** Des liens sont observés entre la pratique d'activité physique, une meilleure estime de soi et la capacité à porter attention aux autres.

Enfin, notre personnel accompagnera et encouragera également les parents dans leur rôle en matière de promotion des saines habitudes de vie auprès de leur enfant.

Services offerts

Ma Première Académie propose une gamme complète de services de garde, adaptés aux besoins des parents et des enfants fréquentant nos garderies :

- a) **Service de garde à temps plein :** Nous offrons aux parents la possibilité de bénéficier d'un service de garde à temps plein pour leurs enfants. Notre équipe qualifiée est là pour assurer la sécurité, le bien-être et le développement de vos enfants tout au long de la journée.

Horaires d'ouverture

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi, de **6 h 45 à 18 h 00**, afin de faciliter la conciliation travail-famille pour les parents occupés. Vous pouvez donc compter sur nous pour prendre soin de vos enfants pendant vos heures de travail.

Territoire desservi

Notre localisation à l'intérieur du Carrefour Mascouche, à Mascouche, nous offre de nombreux avantages. En effet, le Carrefour Mascouche se trouve dans le quadrant sud-ouest de l'intersection entre le boulevard Mascouche et le chemin Sainte-Marie. Cela nous permet d'être à proximité des Centres Jeunesse de Lanaudière, ce qui facilite la conciliation famille/travail pour leurs employés.

De plus, notre emplacement est idéal car il est entouré de projets de développement résidentiel, d'un parc, d'une école et d'un aréna municipal. Cela nous permet d'initier les tout-petits au hockey et d'accueillir les enfants habitant à proximité de la garderie.

Bien que nous soyons situés à Mascouche, nos familles proviennent de différentes régions, notamment grâce au boulevard Mascouche qui traverse la ville d'est en ouest et fait une légère courbe près de notre site pour rejoindre le chemin Sainte-Marie dans une direction nord-sud. Ainsi, notre site est facilement accessible aux automobilistes qui empruntent le chemin Sainte-Marie et le boulevard Mascouche, deux axes importants de déplacement dans la ville.

En termes d'accessibilité régionale, nous sommes également bien desservis. Nous sommes proches d'un accès à l'autoroute 25, ce qui nous permet de rejoindre les municipalités de Saint-Roch-de-L'Achigan, Saint-Roch-Ouest et Saint-Esprit vers le nord. Cela nous permet d'attirer une clientèle variée, y compris des personnes en provenance de régions plus rurales.

Fermeture annuelle

Veillez noter que Ma Première Académie sera fermée lors des jours fériés, afin de permettre à notre équipe de s'accorder du repos bien mérité et de se préparer à vous offrir un service de qualité.

Veillez prendre en compte les jours de fermeture ci-dessous lors de la planification des besoins en garde de vos enfants. Nous nous engageons à fournir un service de haute qualité tout au long de l'année et à répondre aux besoins des familles fréquentant nos garderies.

Les jours fériés	Date pour l'année 2024
Journée pédagogique (Entente de service année 2024/2025)	Vendredi, 22 août 2025
Fête du Travail	Lundi, 1 septembre 2025
L'Action de grâce	Lundi, 13 octobre 2025
Veille de Noël	Mercredi, 24 décembre 2025
Noël	Jeudi, 25 décembre 2025
Lendemain de Noël	Vendredi, 26 décembre 2025
Veille du jour de l'An	Mercredi, 31 décembre 2025
Jour de l'An	Jeudi, 1er janvier 2026
Lendemain du jour de l'An	Vendredi, 2 Janvier 2026
Vendredi Saint	Vendredi, 3 avril 2026
Lundi de Pâques	Lundi, 6 avril 2026
Journée Nationale des Patriotes	Lundi, 18 mai 2026
Saint-Jean-Baptiste	Mercredi, 24 juin 2026
Fête du Canada	Mercredi 1er juillet 2026
Journée Pédagogique 2026	Vendredi 28 août 2026

Politique d'admission

Chez Ma Première Académie, nous considérons que chaque enfant a le droit de bénéficier de services de garde éducatifs personnalisés et de haute qualité. Cependant, l'admission à notre établissement dépend de notre capacité d'accueil et de nos ressources, ainsi que du droit de l'établissement d'accepter ou de refuser l'admission d'un enfant.

Pour être admis à Ma Première Académie, **l'enfant doit être inscrit au guichet d'accès aux places en service de garde, communément appelé "La place 0-5 ans".**

Nous disposons de 75 places distribuées par groupe d'âge que voici :

- ♦ 15 places pour les nourrissons;
- ♦ 16 places pour les enfants de 18 mois à 24 mois;
- ♦ 8 places pour les enfants de 30 mois (2 ans 1\2);
- ♦ 16 places pour les enfants de 36 mois (3 ans) à 4 ans;
- ♦ 20 places pour les enfants de 4 à 5 ans.

Lorsqu'une demande de service est effectuée sur "Ma place 0-5ans, chaque enfant est placé sur une liste d'attente en fonction de la date de la demande. Lors des nouvelles admissions, nous attribuerons les places en fonction de l'ancienneté sur la liste d'attente.

Cependant, il est important de noter que certains enfants bénéficieront de priorités, même en cas de présence d'autres enfants dans l'ordre d'ancienneté.

Les priorités d'admission sont les suivantes :

- ♦ Les enfants faisant partie de la famille immédiate des employés;
- ♦ Les enfants faisant partie de la famille immédiate des enfants déjà inscrits à la garderie;
- ♦ Les enfants des employés des Centres Jeunes de Lanaudière.

Ratio d'encadrement

Le ratio éducatrice/enfant varie en fonction de l'âge des enfants dans notre établissement, conformément à la loi sur les services de gardes au Québec :

- 1 membre pour 5 enfants ou moins, âgés de moins de 18 mois, présents;
- 1 membre pour 8 enfants ou moins, âgés de 18 mois à moins de 4 ans, présents;
- 1 membre pour 10 enfants ou moins, âgés de 4 ans et plus, présents.

À Ma Première Académie nos éducatrices sont réparties comme mentionnée ici-bas :

- **Pouponnière (1 éducatrice pour 5 enfants)**
Nous disposons de trois éducatrices pour accompagner quinze poupons.
- **De 18 mois à 3 ans (1 éducatrice pour 8 enfants)**
Nous comptons cinq éducatrices pour encadrer quarante enfants.
- **De 4 à 5 ans (1 éducatrice pour 10 enfants) :**
Nous avons deux éducatrices dédiées à vingt enfants de cette tranche d'âge.

Avis de changement dans le milieu de vie ou autres

Nous vous prions de bien vouloir nous informer des changements suivants, dans le cas échéant :

- Changement d'adresse;
- Changement de numéro de téléphone;
- Changement dans la situation familiale;
- Diagnostic par exemple, une allergie.

*Il est important de noter que, sans des documents officiels de la cour, nous ne pourrions pas empêcher un parent d'avoir accès à son enfant.

Agenda

La communication entre le service de garde et les parents revêt une grande importance. Afin de faciliter cette communication, nos éducatrices utilisent un agenda électronique sur la plateforme **Amigest** pour communiquer avec vous quotidiennement. Cela vous permettra d'avoir accès à des informations tout au long de la journée.

Avec votre autorisation, nous pourrions également partager des photos via cet outil. Nous vous encourageons donc à l'utiliser pour communiquer avec notre personnel, que ce soit pour signaler une absence, des vacances, un retard ou pour discuter d'une situation particulière.

Activités sportives

Chez Ma Première Académie, nous organisons plusieurs activités sportives pour vos enfants.

Dans le but de leur offrir l'opportunité de découvrir différents sports, nous avons établi des partenariats avec divers organismes ou dans divers lieux de la région tels que l'aréna de Mascouche, l'école de danse Céline, Défi gym, Au parc du quartier etc. Nous veillons à sélectionner des organismes et/ou endroits situés à proximité de la garderie, ce qui permet aux enfants de s'y rendre à pied.

Il est cependant important de noter que, pour que votre enfant puisse participer à ces sorties, vous devez **signer une autorisation préalable**. Cette démarche vise à garantir la sécurité et le consentement de chaque enfant lors de ces activités sportives.

Arrivées et départs:

1. **Accompagnement de l'enfant** : Le parent doit accompagner l'enfant jusqu'à ce qu'il soit confié à l'éducatrice. Le parent reste responsable de son enfant jusqu'à ce premier contact.
2. **Heure d'arrivée** : Nous demandons aux parents d'arriver à la garderie **avant 9h00** afin de permettre à l'éducatrice d'accueillir correctement l'enfant. Une fois la programmation commencée, il devient plus difficile pour l'éducatrice de quitter le groupe. Ce point est particulièrement important pour les enfants ayant des difficultés d'intégration et de séparation le matin.
3. **Écran interactive** : Vous devez chaque matin cocher sur l'écran interactive l'arrivée de votre enfant et répété la procédure le soir quand vous venez le récupérer. Cela permet d'assurer la sécurité de chaque enfant ainsi que de connaître en temps réel les ratios éducatrices et enfants.
4. **Accès aux locaux** : Les parents ont le droit d'accéder aux espaces où les services de garde sont fournis, à condition que leur enfant soit présent. Cependant, nous demandons aux parents de

respecter les heures de sieste. Si un parent doit venir chercher son enfant pendant ces heures, il est apprécié qu'il en informe l'éducatrice ou la direction. Pendant cette période de la journée, le parent doit entrer discrètement afin de ne pas perturber les autres enfants. De plus, les parents doivent veiller à ne pas entrer avec des chaussures mouillées dans les locaux.

5. **Code d'accès :** Le code d'accès doit rester confidentiel. Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, elle devra sonner afin que nous puissions vérifier son autorisation à récupérer l'enfant. Nous demandons aux parents de ne pas communiquer le code aux enfants.
6. **Avertissement de retard ou absence :** Les parents devront nous informer en cas de retard ou d'absence de l'enfant, dès que possible.
7. **Respect des heures de fermeture :** Nous demandons également aux parents de respecter nos heures de fermeture fixées à 18h00. En cas de retard, le parent devra payer 1\$ par minute de retard. Ce paiement sera ajouté à la facturation courante tel que stipulé dans l'entente de service.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration quant au respect de ces règles concernant les arrivées et les départs à la garderie.

Entente de service

Une entente de service doit être signée par l'un des parents ou du tuteur et la responsable du service de garde. De plus, il faut fournir tous les documents requis pour compléter l'inscription de l'enfant, notamment :

- Certificat de naissance de l'enfant ;
 - Certificat de naissance de l'un des parents;
 - Pièces d'identité de l'un des deux parents;
 - Numéros d'assurance social de chacun des parents/tuteurs;
 - Numéros d'assurance maladie de l'enfant ainsi qu'une photocopie de celle-ci que nous ferons nous même;
 - Carnet de santé (facultatif).
- ◆ Le parent doit signer à la fin de chaque mois une fiche d'assiduité qui indique la fréquentation de son enfant à la garderie, durant le mois.
 - ◆ Il est nécessaire que tous les vêtements et articles soient identifiés au nom de votre enfant. Veuillez noter que la garderie n'est pas responsable des objets perdus.
 - ◆ Les éléments suivants sont indispensables pour le bien-être de votre enfant :
 - **Des couches** jetables en quantité suffisante, si nécessaire.
 - **Un objet significatif pour la sieste** (doudou, sucres, toutou etc.), si nécessaire;
 - **Des vêtements de rechange identifiés**, tels que sous-vêtements, bas, pantalons, chandails, dans un sac marqué à leur nom;

- **Des vêtements adaptés à la saison** : pour l'été, un costume de bain, une serviette de bain, un chapeau, etc. Pour l'hiver, un habit de neige, des pantalons et des mitaines imperméables, une tuque, un cache-cou ou un foulard, des bottes d'hiver, etc. Pour le printemps et l'automne, des bottes de pluie, un manteau et un pantalon imperméables;
- **Des souliers d'intérieur** : les souliers antidérapants sont à privilégier. Étant donné que les enfants sont très actifs à la garderie et qu'ils participent à de nombreuses activités tout au long de la journée, nous vous suggérons d'opter pour des espadrilles, des chaussures de sport ou des sandales de type sport avec des attaches solides pendant l'été;
- **Une bouteille pour l'eau** identifié au nom de votre enfant ;
- **EpiPen** : Si votre enfant a une allergie sévère il est obligatoire de nous fournir un EpiPen;
- **Allergie/intolérance au lactose** : Vous devez fournir le lait hypoallergène de votre enfant, dans le cas échéant;
- **Crème à base de Zinc** : Elle pourra être appliquée à votre enfant si vous avez préalablement signé le protocole d'autorisation à cet effet;
- **Insectifuges** : Il pourra être appliquée à votre enfant si vous avez préalablement signé le protocole d'autorisation à cet effet;
- **Le vendredi de chaque semaine**, la couverture et l'objet significatif pour la sieste de votre enfant seront déposés dans son casier pour être lavés. Cela permet d'éviter la prolifération des bactéries et de maintenir un environnement propre.

Les éducatrices vérifieront régulièrement le panier de l'enfant et informeront le parent ou le tuteur en cas de pertes d'effets personnels. Il est important que l'enfant soit confortablement vêtu pour les jeux intérieurs et extérieurs et qu'il s'habille en fonction de la température extérieure.

Jouets personnels :

Les jouets personnels, à l'exception de l'objet significatif pour la sieste, sont interdits et inutiles à la garderie. Ils peuvent être une source de conflits entre les enfants. Cependant, il est possible de les apporter lors des journées spéciales, pour lesquelles vous serez prévenus à l'avance.

MODALITÉ

Le parent s'engage à déboursier le montant prédéterminé par Ma première académie pour toutes les journées prévues à l'entente de service. Les jours prévu inclus :

- **Toute absences de votre enfant pour maladie, mortalité, tempête, ou toute autres situations sans exception;**
- **Tous les jours fériés/pédagogique/autres prévu à la section "Fermeture Annuelle";**

Procédure de paiement :

Ma Première Académie est inscrite au dépôt de virement Interac automatique.

1. Chaque 10^e jour du mois ou le jour ouvrable suivant, vous recevrez un courriel indiquant que votre facture est disponible. Vous devrez vous créer un compte Dokmail pour visualiser celle-ci, si vous n'en avez pas déjà un.
2. Vérifiez le montant indiqué sur votre facturation mensuelle et inscrivez-le dans l'espace prévu à cet effet lors de votre virement Interac.
3. Dans la raison du virement ou dans l'espace message facultatif, veuillez indiquer le nom et le prénom de votre enfant, ainsi que le numéro de votre dossier parent. Ce numéro vous sera envoyé par courriel lors de l'admission de votre enfant, et il apparaîtra également sur vos factures ou états de compte.
4. Effectuez le virement au plus tard le 20^e jour de chaque mois.

Intégration

En vue de favoriser une intégration harmonieuse de votre enfant, nous privilégions une approche progressive, en accord avec la disponibilité du parent. Une intégration réussie aura des bénéfices immédiats et durables sur le sentiment de sécurité et l'estime de soi de votre enfant.

Il est important de donner à votre enfant le temps nécessaire pour s'approprier son nouvel environnement et s'y sentir à l'aise. Cette période d'adaptation permet de réduire le niveau de stress inhérent à cette transition. Vous pouvez également profiter de cette période pour établir une relation de confiance avec le personnel, en particulier avec l'éducatrice responsable de votre enfant. Cette complicité entre vous et l'éducatrice favorisera le lien solide que votre enfant développera avec elle.

0-18 mois

Pour faciliter l'intégration d'un nourrisson, nous recommandons une période d'intégration de 3 à 4 semaines. Le nombre de jours de présence et la durée de celle-ci seront déterminés en fonction de l'adaptation de l'enfant.

L'intégration est une entreprise conjointe entre vous et les éducatrices. Afin de faciliter ce processus, nous vous invitons à remplir un document qui nous permettra de mieux connaître votre enfant.

18-60 mois

Une entrée progressive est également recommandée pour les enfants de 18 à 60 mois. Une à deux semaines sont généralement suffisantes pour une intégration réussie.

Nutrition

Les enfants bénéficieront d'une alimentation équilibrée et surtout faite avec amour par notre cuisinière, conformément aux critères du guide alimentaire canadien. Comme indiqué plus haut, une cuisinière sera présente sur place quotidiennement afin d'offrir des collations, un déjeuner chaud ainsi qu'un dîner.

Le tableau d'affichage dans le couloir de la garderie indiquera le menu de la semaine. De plus, nous nous conformerons aux directives écrites des parents concernant les repas et les collations de leur enfant. Cela comprendra les régimes spécifiques recommandés par un médecin ou un diététicien, ainsi que les restrictions alimentaires causées par des allergies ou des intolérances signalées par les parents.

Nous ferons également preuve de respect envers les régimes végétariens et pourrons envisager des adaptations en cas de régimes alimentaires liés à des convictions religieuses. Toutefois, il est important de souligner que notre programme éducatif inclut des services de promotion et de prévention qui visent à offrir aux enfants un environnement propice au développement de saines habitudes de vie, tant sur le plan alimentaire que comportemental, favorisant ainsi leur santé et leur bien-être. Par conséquent, nous n'accepterons aucune demande allant à l'encontre de ces objectifs.

Politique Expulsion

Référence Annexe A

Politique Santé

Référence Annexe B

Horaire type

Horaire type des activités

Pour la pouponnière :

- 6h45-9h00 : Accueil des enfants, petit-déjeuner, discussions avec les parents, supervision des jeux libres, découverte des nouveaux jouets de la journée.
- 9h00 : Lavage des mains, collation.
- 9h00 : Changements de couches.

- 9h45-10h00 : Activités à l'intérieur (chanson, construction de blocs, art plastique, musique, mouvement, etc.) ou à l'extérieur (promenade dans la cour), sieste au besoin.
- 10h45 : Rangement et moment de détente avant le déjeuner, hygiène.
- 11h00 : Lavage des mains, déjeuner.
- 11h45 : Changements de couches, jeux calmes, préparation pour la sieste.
- 12h30 : Période de sieste.
- 14h30 : Réveil en douceur, changements de couches.
- 15h00 : Lavage des mains, collation.
- 15h30 : Exercices, activités de motricité ou jeux extérieurs.
- 16h30-18h00 : Changements de couches, supervision des jeux libres, départ et communication avec les parents.

Pour les enfants de 18 mois à 5 ans :

- 6h45 : Accueil des enfants, jeux libres, petit-déjeuner, discussions avec les parents.
- 8h30 : Division des groupes, jeux libres.
- 9h00 : Lavage des mains, collation.
- 9h30 : Toilette, changements de couches.
- 9h45 : Causerie (par exemple : raconte-moi ta fin de semaine, apprendre les chiffres, les jours de la semaine, chanter une chanson).
- 10h00 : Coins d'apprentissage : art plastique (peinture), imitation (jeux dans le coin cuisine), activité sensorielle (sable et eau), sciences (mélange des couleurs), centre cognitif (faire des suites, plus grand, plus petit), etc. ou activités sportives (judo, danse, hockey).
- 10h45 : Toilettes et préparation pour l'extérieur.
- 11h30 : Lavage des mains, déjeuner.
- 12h15 : Moment de détente avant la sieste (livres, casse-têtes, chansons), toilettes, préparation pour la période de relaxation, histoire du jour.
- 12h45 : Période de relaxation ou de sieste.
- 14h20 : Réveil, jeux de table (reconnaître les formes, faire des suites).
- 15h00 : Lavage des mains, collation.
- 15h30 : Jeux dirigés à l'extérieur (comme "Monsieur le loup", ballons, sauce tomate) ou activités de groupe à l'intérieur (sons des animaux, mots de la semaine en anglais, chanson de la semaine en anglais).
- 16h30-18h00 : Jeu libre, départ des enfants, division des groupes.

Fermeture d'urgence et/ou dû à un imprévu

En cas d'urgence ou de fermeture imprévue de la garderie, voici les actions prévues par Ma Première Académie pour assurer la sécurité des personnes :

- ◆ En cas d'incendie, notre protocole prévoit un point de rassemblement extérieur. Une fois rassemblés, en cas de grand froid, la garderie se réfugiera dans le centre d'achat situé de l'autre côté de la rue. Les parents seront contactés via téléphone ou Amigest (agenda électronique) pour les informer de la situation.
- ◆ En cas de force majeure telle qu'une inondation ou un problème électrique, la garderie se réfugiera dans le gymnase situé dans le même centre d'achat. Les parents seront également contactés via téléphone ou Amigest pour être tenus informés.
- ◆ En cas de fermeture imprévue due à des conditions climatiques telles qu'une tempête de neige ou une inondation, un message vocal sera diffusé sur le téléphone de la garderie pour annoncer la fermeture. De plus, un message général sera envoyé via Amigest. Les parents seront ensuite tenus informés des développements par le biais de cette même plateforme de communication.
- ◆ Si la fermeture persiste pendant plus d'une journée, la direction de la garderie contactera tous les parents pour les tenir informés de la situation.

L'objectif principal de ces mesures est d'assurer la sécurité des enfants et du personnel de la garderie en cas d'urgence ou de fermeture imprévue.

Sieste

Le temps de sieste ou de relaxation est une période obligatoire. En général, les enfants ont une sieste d'une heure et demie à deux heures, en fonction de leurs besoins individuels. Pour les enfants de 18 mois et plus qui ne souhaitent pas dormir, nous leur demanderons de rester calmement sur leur matelas pendant 30 minutes. Cela permettra à l'enfant de se reposer tout en respectant le sommeil des autres enfants. Après ces 30 minutes de relaxation, l'enfant pourra choisir une activité calme ou lire un livre.

Soirée d'informations / Assemblée générale / Élection du comité de parents :

Chaque mois de septembre, Ma Première Académie organise une grande soirée d'information à l'intention des parents, afin de souligner l'importance de cette étape. Cette soirée vous permettra de rencontrer les éducatrices de vos enfants et de vous familiariser avec les politiques et le fonctionnement de la garderie.

Nous organiserons également l'élection d'un comité de parents composé de 5 membres. Ce comité se réunira 4 fois par an pour discuter des sujets suivants :

- L'application du programme éducatif ;
- L'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement ;
- La localisation ou le changement de localisation des installations ;
- L'aménagement et l'ameublement ;
- Les services fournis ;
- Le traitement des plaintes.

Votre participation est cruciale, car, unis, nous sommes en mesure d'avoir un impact significatif sur le développement de vos enfants.

Voici quelques raisons :

1. **Participation à la prise de décision** : Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ont une connaissance unique de leurs besoins, leurs préférences et leurs préoccupations. En s'impliquant dans la régie interne et le comité de parents, ils ont l'opportunité de contribuer activement à la prise de décision concernant les politiques, le programme éducatif, l'aménagement des locaux, le matériel pédagogique, etc. Leur participation permet d'assurer que les décisions prises tiennent compte des perspectives et des intérêts des familles.
2. **Collaboration avec le personnel éducatif** : En s'impliquant, les parents ont la possibilité de développer une relation de confiance et de collaboration avec le personnel éducatif de Ma Première Académie. Cela favorise une communication ouverte, une meilleure compréhension mutuelle et une coopération étroite pour le bien-être et le développement des enfants. Les parents ont ainsi l'occasion de partager leurs idées, leurs observations et leurs préoccupations, et de travailler en partenariat avec les éducatrices pour offrir une expérience éducative de qualité aux enfants.
3. **Influence positive sur les services proposés** : L'implication des parents peut contribuer à améliorer les services offerts par Ma Première Académie. En partageant leurs suggestions, leurs retours d'expérience et leurs préoccupations lors des réunions du comité de parents, ils peuvent influencer les décisions prises en matière de programme éducatif, de services complémentaires, d'amélioration des installations, etc. Leurs idées et apports peuvent contribuer à créer une garderie plus adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles.
4. **Promotion de la communauté et du soutien entre parents** : Être impliqué dans la régie interne et le comité de parents permet aux parents de créer des liens avec d'autres familles partageant les mêmes valeurs et préoccupations. Cela favorise un esprit de communauté et de soutien mutuel, où les parents peuvent échanger des conseils, partager des ressources et se soutenir les uns les autres dans leur rôle de parents. Cette connexion entre parents peut également renforcer la cohésion sociale au sein de Ma Première Académie et créer un environnement positif pour les enfants.

En somme, l'implication des parents dans la régie interne et le comité de parents est essentielle pour assurer une prise de décision participative, favoriser une collaboration étroite avec le personnel éducatif, influencer positivement les services proposés et promouvoir une communauté de soutien entre parents. Cela contribue à créer une garderie où les enfants peuvent s'épanouir et grandir dans les meilleures conditions possibles.

Annexe A- Politique d'expulsion de Ma Première Académie

FIN DU CONTRAT / EXPULSION DE L'ENFANT

Notre principale préoccupation est de fournir à chaque enfant des services de garde éducatifs personnalisés et de haute qualité. Cependant, dans le cas où nous ne parvenons pas à répondre aux besoins d'un enfant, malgré nos efforts conjoints avec les parents et la mise en place d'un plan d'intervention, nous nous réservons le droit de résilier le contrat.

De même, si les parents ne respectent pas les termes de l'accord ou les règles de la garderie, même après des rappels, nous nous réservons également le droit de mettre fin au contrat.

Procédures

- 1. Rencontre entre la direction, les parents et l'éducatrice :** Ma Première Académie demandera une réunion pour discuter des préoccupations relatives à l'enfant.
- 2. Rendez-vous avec un professionnel :** Les parents seront invités à prendre rendez-vous avec un professionnel approprié pour évaluer la situation observée chez l'enfant.
- 3. Preuve écrite :** Les parents devront fournir une preuve écrite dans un délai de 15 jours confirmant la prise de rendez-vous avec le professionnel.
- 4. Plan d'intervention :** Les parents devront élaborer un plan d'intervention en collaboration avec le professionnel.

En cas de non-collaboration des parents et d'ignorance des demandes de la garderie, la direction entreprendra progressivement les étapes suivantes:

- ♦ Avis verbal de suspension : La direction informera verbalement les parents, en présence d'un témoin, qu'une suspension est envisagée.
- ♦ Avis écrit de suspension : Si aucune mesure n'est prise dans les 5 jours ouvrables suivant l'avis verbal, un avis écrit de suspension de 3 jours sera émis.
- ♦ Notification au ministère de la Famille : Le ministère de la Famille sera informé de la situation.
- ♦ Avis écrit d'expulsion : Si, après 5 jours ouvrables, les parents ne collaborent toujours pas, un avis écrit d'expulsion dans un délai de 30 jours sera envoyé par courrier recommandé.

Expulsion /suspension

La garderie se réserve le droit de suspendre ou d'expulser un parent pour l'un des motifs suivants :

- ♦ **Non-respect des règles internes** : Un parent qui ne respecte pas les règles établies dans la régie interne.
- ♦ **Comportement inapproprié** : Un parent qui adopte des comportements inadéquats et inacceptables envers la garderie, le personnel ou d'autres parents. Il est important de souligner que tout comportement agressif ou langage injurieux envers les enfants, le personnel ou les autres parents ne seront pas tolérés.
- ♦ **Menaces à la sécurité** : Un parent qui menace directement ou indirectement la sécurité d'un ou plusieurs usagers ou membres du personnel par son comportement ou ses paroles.
- ♦ **Non-paiement des frais de garde** : Un parent qui ne respecte pas les délais de paiement des frais de garde.

Gradation des avis :

1. **Avis verbal de la direction** : La direction informera verbalement le parent, en présence d'un témoin, de son manquement.
2. **Avis écrit de suspension** : Un avis écrit de suspension sera émis par la direction, indiquant qu'en cas de récidive, une suspension sera appliquée.
3. **Avis écrit de suspension** : En cas de troisième infraction, un avis écrit de suspension de 3 jours sera émis.
4. **Notification au ministère de la Famille** : Le ministère de la Famille sera informé de la situation.
5. **Avis écrit d'expulsion** : Si aucun changement n'est constaté après quatre infractions, un avis écrit d'expulsion dans un délai de 30 jours sera envoyé par courrier recommandé.

* La direction se réserve le droit d'expulser immédiatement un parent en cas de faute grave.

Lorsqu'un parent souhaite mettre fin à son contrat, nous vous demandons de nous accorder un préavis de 2 semaines. Cela nous permettra de pourvoir la place rapidement. Toutefois, ce délai de préavis de deux semaines n'est pas obligatoire. Le parent peut également choisir de payer des frais de résiliation d'un montant fixé à 50\$.

Annexe B – Politique de Santé

Nous sollicitons votre collaboration afin de maintenir un environnement sain pour votre enfant ainsi que pour les autres. Par conséquent, nous pourrions être dans l'obligation de refuser l'accès à la garderie à un enfant malade ou de renvoyer un enfant malade chez lui. Nous vous demandons donc d'élaborer un plan précis pour de telles situations.

Si un enfant devient malade à la garderie, nous nous efforcerons de soulager ses symptômes jusqu'à ce que le parent ou la personne de contact d'urgence arrive pour le ramener à la maison.

Étant donné que les enfants sortiront tous les jours, si les conditions météorologiques le permettent, nous vous prions de garder votre enfant à la maison s'il est trop malade pour participer aux activités extérieures.

Nous vous demandons de nous fournir une copie à jour du carnet de vaccination de votre enfant, ainsi qu'une photocopie de sa carte d'assurance maladie.

Il est de la responsabilité des parents d'informer la garderie de tout élément relatif à la santé de leur enfant (y compris les allergies), son comportement, ses capacités intellectuelles ou motrices. Les parents doivent également fournir un certificat médical émis par un médecin membre du Collège des médecins du Québec, précisant les mesures que la garderie devra prendre ou appliquer concernant l'enfant en raison d'une maladie (y compris une allergie), d'un problème de santé, ou de difficultés d'apprentissage ou motrices. Toutes ces informations seront consignées dans le dossier médical de l'enfant, qui sera conservé dans son espace dédié.

Fièvre à partir de 38,5°C:

- Si la fièvre survient à la maison, il est recommandé de garder l'enfant chez lui.
- Si la fièvre survient à la garderie, les parents devront immédiatement venir chercher leur enfant.

Pour administrer un médicament qui ne figure pas dans nos protocoles, les conditions suivantes doivent être réunies:

- Il doit être prescrit par un médecin.
- Il doit être dans son emballage original.
- Il doit comporter les détails de la prescription et du dosage.

Voici une liste des symptômes ou situations où il est obligatoire pour l'enfant de rester à la maison:

- ♦ Fièvre égale ou supérieure à 38,5°C;
- ♦ Diarrhée. Après trois épisodes de diarrhée, les parents devront venir chercher leur enfant. L'enfant pourra revenir à la garderie 48 heures après la disparition des symptômes ou le dernier épisode de diarrhée;
- ♦ Vomissements: si l'enfant vomit à la garderie, les parents devront venir le chercher dès que possible;

- ♦ L'enfant pourra revenir à la garderie 48 heures après la disparition des symptômes ou le dernier épisode de vomissement;
- ♦ Grippe: uniquement si l'enfant n'est pas en mesure de fonctionner normalement;
- ♦ Maladies contagieuses telles que le streptocoque, l'impétigo, la coqueluche, la rougeole;
- ♦ Conjonctivite: en cas d'épidémie, l'enfant pourra être exclu de la garderie.

Administration de médicaments, sans prescriptions.

Seuls les médicaments suivants peuvent être administrés à la garderie sans prescription médicale, mais avec l'autorisation écrite des parents:

- ♦ L'acétaminophène et l'insectifuge, à condition qu'ils soient utilisés conformément au protocole établi.

Chaque groupe dispose d'une personne désignée autorisée à administrer ces médicaments, ainsi que tout autre médicament prescrit. L'acétaminophène sera conservé sous clé dans chaque espace dédié, et seul le dosage de 160 mg/5 ml sera accepté pour tous les groupes d'âge de la garderie. Par conséquent, l'acétaminophène sera fourni par Ma Première Académie.

Toute demande de **dosage différent devra être prescrite par un médecin**. L'insectifuge sera également conservé sous clé dans l'espace de chaque enfant. Toutefois, Ma Première Académie ne fournira pas ce médicament.

De plus, les gouttes nasales salines, les solutions orales de réhydratation, la crème solaire sans PABA, la crème à base de zinc, la lotion calamine, le baume à lèvres et la crème hydratante peuvent être appliqués ou administrés à un enfant sans autorisation médicale, mais uniquement avec l'autorisation écrite des parents.

Toutefois, seule la crème solaire et la crème à base de zinc peuvent être fournies par la garderie, des frais de 10,00\$ par enfant sont applicables.

Tout autre médicament devra être prescrit par un médecin. Dans le cas d'un médicament prescrit, les informations figurant sur l'étiquette du médicament délivrée par le pharmacien feront foi de l'autorisation du médecin.

En cas d'urgence ou d'accident, Ma Première Académie prendra toutes les mesures nécessaires avec le consentement écrit des parents.